

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

#### **DELIBERATION N°CC/2017.00031**

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - POURSUIVRE LA RECONSTITUTION DE L'OFFRE SUITE A DEMOLITION DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN (FICHE-ACTION N°5) - PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE - VALIDATION DE LA PROGRAMMATION

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 février 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83 Nombre de pouvoirs : 19 Nombre de voix : 102

## Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE. M. Mme Stéphanie CALACIURA, Régis CADEGROS. M. M. André CHARBONNIER, М. Jean-Yves CHARBONNIER, Emmanuelle Jean-Claude Mme CHAROLLAIS-CHEYTION, M. CHARVIN, Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, Μ. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON,

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161212-D2017000310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170221

M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

#### Pouvoirs:

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT, Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON, Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE, M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER, M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS, Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE, Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

#### Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gérard TARDY

## Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



### **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017**

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - POURSUIVRE LA RECONSTITUTION DE L'OFFRE SUITE A DEMOLITION DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN (FICHE-ACTION N°5) - PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE - VALIDATION DE LA PROGRAMMATION

Lors de sa séance en date du 22 novembre 2004, le Conseil de Communauté a décidé le principe de l'intervention de Saint-Etienne Métropole au titre du programme national de rénovation urbaine pour les communes de La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Rive-de-Gier et Saint-Etienne. Le Conseil de Communauté du 14 janvier 2008 a également approuvé la participation de Saint-Etienne Métropole à la convention de rénovation urbaine de la ville de Firminy.

La convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de la ville de Saint-Etienne a fait l'objet d'une signature le 11 avril 2005 et a été suivie de plusieurs avenants. L'avenant n°10 « ajustements techniques de fin de gestion » signé en 2015 constitue le dernier avenant à ce projet de renouvellement urbain. Sur le volet reconstitution de l'offre de logements, il désigne et localise les dernières opérations de reconstitution de l'offre locative sociale, ajuste le calendrier des programmes en fonction de leur état d'avancement opérationnel et réaffecte des crédits à certaines opérations.

L'objet de la présente délibération est de présenter la dernière programmation de logements sociaux au titre de la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de la ville de Saint-Etienne.

Les opérations soutenues ont fait l'objet d'un examen préalable technique et financier par le « Groupe Technique Partenarial » qui réunit les représentants de la ville de Saint-Etienne, de l'Etat, du Département, de la Région et de Saint-Etienne Métropole.

Cette programmation compte deux opérations pour un total de 16 logements :

- 2 logements sont développés en acquisition / amélioration et visent l'étiquette C du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ;
- 14 logements sont en construction neuve et sont « Basse Consommation » (respect de la Réglementation Thermique 2012).

La participation financière de Saint-Etienne Métropole pour ces programmes est de 210 079 €.

Il est précisé que, pour chaque opération, les maîtres d'ouvrage supportent au moins 20 % de la charge totale subventionnable.

Chacune des opérations soutenues financièrement par Saint-Etienne Métropole fera l'objet d'une convention de financement signée entre la Communauté Urbaine et l'organisme bénéficiaire qui précisera les modalités de paiement de la participation (versement sur 10 annuités).

## Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- approuve la programmation présentée au titre du projet de rénovation urbaine de la ville de Saint-Etienne, conformément au tableau annexé à la présente délibération;
- <u>valide le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 210 079 € ;</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer</u> les conventions de participation financière correspondantes ;
- <u>la dépense correspondante sera imputée à l'autorisation de programme concernée.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU

# PROGRAMMATION DE SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX AU TITRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Bailleur Social	Adresse de l'opération (à Saint-Etienne)	AA / CN	Nombre de logements financés par Saint- Etienne Métropole		Performance énergétique	Montant de la subvention	Date prévisionnelle de mise en	
			Total	PLAI ANRU	PLUS CD ANRU			location
Loire Habitat	115 rue Bergson	AA	2	2	0	Classe C du DPE	10 000 €	Mars 2018
Métropole Habitat Saint-Etienne	14 rue Honoré de Balzac	CN	14	5	9	RT 2012	200 079 €	Juillet 2017
Total			16	7	9		210 079 €	

# Type d'opération :

AA : opération d'acquisition / amélioration CN : opération de construction neuve

# Nature des financements de l'Etat :

PLAI ANRU : Prêt Locatif Aidé d'Intégration ANRU PLUS CD : Prêt Locatif à Usage Social Construction Démolition